UNITED NATIONS NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.290.2017.TREATIES-IV.4 (Notification dépositaire)

PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS CIVILS ET POLITIQUES
NEW YORK, 16 DÉCEMBRE 1966

GUATEMALA : NOTIFICATION EN VERTU DU PARAGRAPHE 3 DE L'ARTICLE 4

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 19 mai 2017.

(Traduction) (Original : espagnol)

J/1/563

New York, le 18 mai 2017

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous informer que le 10 mai 2017, par le décret gouvernemental, publié le 12 mai 2017, nº 2-2017[1], le Gouvernement du Guatemala a déclaré l'état d'urgence dans les municipalités d'Ixchiguan et de Tajumulco du Département de San Marcos, pour une durée de 30 jours à compter de la publication du décret au Journal officiel.

L'état d'urgence a été décrété à la suite d'une série d'incidents graves survenus ces derniers jours dans les municipalités susmentionnées, et qui ont menacé l'ordre constitutionnel, la gouvernance et la sécurité de l'État, touchant des personnes et des familles, mettant en danger la vie, la liberté, la sécurité, la paix et le développement intégral des personnes.

[1] Le texte du décret no 2-2017 a été déposé auprès du Secrétaire général et est disponible pour consultation.

À l'attention des Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Elles sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse http://treaties.un.org, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'inscrire aux "Services automatisés d'abonnement" pour recevoir les notifications dépositaires par courrier électronique, qui sont également disponibles à l'adresse https://treaties.un.org/Pages/Login.aspx?lang=_fr.

Compte tenu de ce qui précède et durant la période d'application du décret, sont suspendus les droits constitutionnels relatifs à la liberté d'action, la détention légale, l'interrogatoire des détenus ou prisonniers, la liberté de circulation, les droits de réunion, de manifestation et de port d'armes, énoncés dans les articles 5, 6, 9, 26, 33 et le deuxième paragraphe de l'article 38 de la Constitution politique de la République du Guatemala, ainsi que les articles 12, 21 et 22 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

En conséquence, et en application des dispositions du paragraphe 3 de l'article 4 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, je vous prie de bien vouloir, en votre qualité de dépositaire, communiquer aux États parties la présente notification et le décret gouvernemental ci-joint pour les dossiers dépositaires ainsi que pour consultation.

Je saisis cette occasion pour vous renouveler, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de sa très haute considération.

Le Représentant permanent adjoint,
Chargé d'affaires par intérim
(Signé) Omar Castañeda Solares

***

Le 24 mai 2017

À l'attention des Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Elles sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse http://treaties.un.org, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'inscrire aux "Services automatisés d'abonnement" pour recevoir les notifications dépositaires par courrier électronique, qui sont également disponibles à l'adresse https://treaties.un.org/Pages/Login.aspx?lang=_fr.